

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO- GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2017

### **OBJET : PASSAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC PARCELLES AC 626 – AC 627 – AC 628 BASSIN DE RETENTION LES ACACIAS**

M le Maire indique au conseil municipal que l'entretien des bassins de rétention du Lotissement Les Acacias est primordial pour le bon fonctionnement du réseau d'eaux pluviales.

M le Maire propose au conseil municipal le passage dans le domaine public des parcelles AC 626, AC 627 et AC 628 sur lesquelles se trouvent le bassin de rétention.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, accepte l'incorporation dans le domaine public des parcelles AC 626, AC 627 et AC 628 et autorise M le Maire à signer l'acte correspondant.

Fait et délibéré

le jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le 14/12/2017 7 h 05 53

ID : 033-213301401-20170412-052\_053\_17-DE

Les modalités de cette enquête publique ont été définies en concertation avec le commissaire enquêteur et fixées par arrêté du maire en date du 19 décembre 2016.

La présente délibération a pour objet de faire le bilan de l'enquête publique et d'approuver la révision du zonage d'assainissement.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 janvier au 15 février 2017. Le commissaire enquêteur a assuré quatre permanences en mairie afin de recueillir les observations du public. Durant toute la durée de l'enquête, le dossier et un registre d'enquête ont été mis à disposition du public.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions à M. le Maire de Créon le 27 février 2017. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du zonage d'assainissement de Créon.

Le conseil Municipal,

**VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau ;

**VU** les articles L.2224-8 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la compétence eau et assainissement ;

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

**VU** l'avis n°26 de la Commission eau assainissement hydraulique et protection contre les crues du 7 juillet 2015 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Créon n°2016/157-158 en date du 24 novembre 2016, soumettant le projet de révision du zonage d'assainissement à l'enquête publique ;

**VU** la décision n°E16000220/33 du président du tribunal administratif de Bordeaux en date du 9 décembre 2016, désignant un commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique ;

**VU** l'arrêté du maire n°2016/472-473-474 en date du 19 décembre 2016 fixant les modalités de l'enquête publique ;

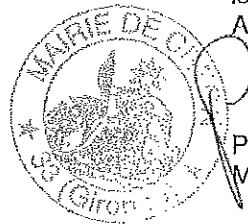
**VU** le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur, remis le 27 février 2017 ;

**Considérant** que l'enquête publique s'est déroulée du 16 janvier au 15 février 2017 ;

**Considérant** que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du zonage d'assainissement ;

**Considérant** que la révision du zonage d'assainissement, telle qu'elle est présente au conseil municipal, est prête à être approuvée ;

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/2017

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice :	24
Présents :	20
Votants :	22

Pour :	22
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO- GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.  
Date de la convocation : 30 mars 2017

### OBJET : ADOPTION SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi sur l'Eau et son décret d'application édictent les prescriptions pour la planification et la gestion du système d'assainissement communal.

Ces textes fixent également l'obligation de zonage d'assainissement collectif / assainissement non collectif sur le territoire communal. Le zonage d'assainissement répond à un souci général de préservation de l'environnement. Il doit également permettre de s'assurer de la mise en place de modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Le zonage d'assainissement collectif délimite les zones où la commune de Créon est tenue d'assurer :

- La collecte des eaux usées ;
- Le stockage ;
- L'épuration ;
- Les rejets

Les zones non couvertes par l'assainissement collectif relèvent de l'assainissement non-collectif où le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPANC) de la région de Bonnetan assure le contrôle des installations.

L'approbation du zonage d'assainissement révisé permettra à la commune de Créon :

- De disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur l'ensemble de son territoire. Il constituera un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.
- D'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que de réhabilitations d'installations existantes.

Ce dossier de révision de zonage fait suite à l'étude réalisée par Verdi Ingénierie Sud-Ouest. Ce document s'appuie également sur l'étude de zonage réalisée en 1998 par Saunier Techna, qui a permis d'analyser l'état du fonctionnement actuel de la collecte et du traitement des eaux usées, les capacités du sol à infiltrer et la dispersion des eaux après traitement. Il a également permis de caractériser l'habitat dans sa disposition et son implantation dans le contexte topographique et hydrogéologique.

Conformément à la réglementation, le zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2016.

Un commissaire enquêteur (M. Jacques LE STER) ainsi que son suppléant (M. Jean-Pierre GAURY) ont été désignés par décision du président du Tribunal Administratif en date du 9 décembre 2016.

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le 12/04/17

033-213301401-20170412-051\_17-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO- GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2017

### OBJET : HEURES COMPLEMENTAIRES

M. le Maire indique au Conseil municipal que des agents communaux ont effectué au cours du mois de mars, les heures complémentaires suivantes :

Stéphanie LECOMTE

- 3h 30

Sandra ADAMZYCK

- 6 h

Marine LESTRADE

- 17 h

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote les heures complémentaires ci-dessus.



Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le

14/02/17 17h05

033-213301401-20170412-050\_17-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Pour : 21

Contre :

Abstention : 1

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO-GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.  
Date de la convocation : 30 mars 2017

### OBJET : DEMANDE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) - AMENAGEMENT PARC POUR ENFANTS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un projet d'aménagement d'un jardin d'enfants est envisagé sur la place du 8 mai 1945. Cet espace sera adapté aux enfants de 3 à 12 ans et pourra être utilisé pour des activités scolaires et périscolaires. Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T	200 000,00	DETR (35%)	78 942,50
Maîtrise d'œuvre HT	25 550,00	Conseil départemental	67 665,00
Total H.T	225 550,00	Autofinancement	56 388,00
TVA 20%	45 110,00	FSIL (30%)	67 665,00
Montant TTC	270 660,00	Total	270 660,50

Le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés, approuve le projet de jardin d'enfants et le plan de financement ci-dessus et autorise M le Maire à déposer un dossier de demande de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).



Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 02/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le 14/04/17 #049

033-213301401-20170412-049\_17-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO- GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2017

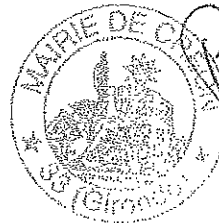
### OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT

M le Maire présente, chapitre par chapitre, les propositions budgétaires.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	449 606,43€	449 606,43€
Investissement	1 760 837,57€	1 760 837,57€

Le budget 2017 du service assainissement est voté à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le

033-213301401-20170412-048\_17-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 21

Contre :

Abstention : 1

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emille BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO- GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2017

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE**

M le Maire présente, chapitre par chapitre, les propositions budgétaires.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	3 987 867,81€	3 987 867,81€
Investissement	2 283 068,22€	2 283 068,22€

Le budget 2017 de la commune est voté à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Fait et délibéré

le jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/04/2017  
Reçu en préfecture le 12/04/2017  
Affiché le 12/04/2017  
ID : 033-213301401-20170412-046\_047\_17-DE  
8,00 €

Loisirs Jeunes en Créonnais	
Musique en Créonnais	364,00 €
OCCL	316,00 €
Petit Bruit - Petit Plouf	20,00 €
Tennis Créon Club	480,00 €
UNSS (Association sportive du Collège)	100,00 €
Écurie de Camiac	140,00 €
Haras du Sudre	20,00 €
La Soupape	20,00 €
US Rugby Sadirac	160,00 €

TOTAL des chéquiers Créon + : 8 324 €

M Jean SAMENAYRE ne participe pas au débat, au vote et se retire

A la majorité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote les subventions proposées.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le

14/06/17 17h04 6  
ID : 033-213301401-20170412-046\_047\_17-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO- GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2017

### OBJET : VOTE CHEQUES CREON + 2016

Monsieur le Maire Indique au conseil municipal que certaines associations Créonnaises ont reçu de leurs adhérents Créonnais des chèques Créon + émis par la municipalité.

Chaque association a remis une liste et il convient de voter la subvention correspondant au montant des chèques Créon + déposé :

Associations	Total
Bibliothèque	32,00 €
Choré'art	780,00 €
Créon Judo Aïkido Club	500,00 €
Créon Vélo Club	40,00 €
Entre 2 Dances	1 680,00 €
Football Club des Communes du Créonnais	772,00 €
Gymnastique Volontaire Féminine	360,00 €
Handball Club Créonnais	840,00 €
Hip Percut	120,00 €
JSP Créon Targon	20,00 €
Kaléidoscope	1 416,00 €
La Ribambule	72,00 €
Les Mots de Jossy	64,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2017  
Reçu en préfecture le 12/04/2017  
Affiché le 12/04/2017  
ID : 033-213301401-20170412-044\_045\_17-DE

OTSI		
PARALLELES ATTITUDES (Ouvre la voix )	1 500,00	

Montant subvention 106 838 €  
Montant subvention exceptionnelle 42 075 €  
Total 148 913 €

Mme Nathalie DEJEAN-IBANEZ ne participe pas au débat, au vote et se retire  
M Jean-Claude LINARES ne participe pas au débat, au vote et se retire

A la majorité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote les subventions proposées.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le

033-213301401-20170412-044\_045\_17-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO- GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2017

### OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Associations	Subvention	Subvention exceptionnelle
AMICALE DIRIGEANTS TERRITORIAUX	100,00	
A.C.P.G. (0,12 € x n hab)	538,00	
A.C.C.A. Chasse	250,00	
CAMARADES DE COMBAT	150,00	
FNACA	200,00	
LES AMIS D'AMAURY	1 000,00	500,00
PASSION PATRIMOINE	100,00	
BIBLIOTHEQUE	7 200,00	2 300,00
CINEMAX LINDER-OCCL	15 000,00	
LARURAL	60 000,00	25 000,00
CRESCENDO CHORALE	1 000,00	500,00
LES GRAINS DE SEL	800,00	
TELE CANAL CREONNAIS	1 500,00	
CLUB PHOTO CREON		325,00
LES MOTS DE JOSSY	400,00	
Cie L'ATELIER PROVISOIRE	1 000,00	2 000,00
CHORE-ART	4 500,00	500,00
CREON JUDO-AIKIDO CLUB	4 100,00	
CLUB PETANQUE CREONNAIS	400,00	
CREON VELO CLUB	2 500,00	
TENNIS CLUB DE L'E2M	3 500,00	
LA LIGUE DES MOTARDS	500,00	1 200,00
SAPONE 33	500,00	750,00
TENNIS TABLE FARGUAI	40,00	
ST CAPRAIS GYM	60,00	

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ASSAINISSEMENT**

Envoyé en préfecture le 12/04/2017  
 Reçu en préfecture le 12/04/2017  
 Affiché le 16/04/17 17-043  
 ID : 033-213301401-20170412-043\_17-DE

**Délibération de la séance  
Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2016**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Pierre GACHET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :		excédent : .....	105 481,92€ €
		déficit : .....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent : .....	1 024,51 €
		déficit : .....	€
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent : .....	106 506,43 €
	(A2)	déficit : .....	€

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :		excédent : .....	98 162,43 €
		déficit : .....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur ( ligne 001 du CA)		excédent : .....	529 954,14 €
		déficit : .....	€
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001		excédent	628 116,57 €
	Ou à reporter au D 001	déficit : .....	€
Dépenses d'investissements engagées non mandatées : .....			463 845,54 €
Recettes d'investissements restant à réaliser : .....			77 307,00 €
Soldes de restes à réaliser : .....			386 538,54 €
(B) Besoin (-) réel de financement.....			€
Excédent (+) réel de financement.....			241 578,03€

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

<b>Résultat excédentaire (A1)</b>	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement	
(recette budgétaire au compte R 1068).....	€
en dotation complémentaire en réserve.....	€
(recette budgétaire au compte R 1068).....	100 000,00€
<b>SOUS TOTAL ( R 1068).....</b>	<b>100 000,00€</b>

En excédent reporté à la section de  
 fonctionnement.....6 506,43€  
 (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

TOTAL (A1)

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**  
 (Recette non budgétaire au cpte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissements	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002 6 506,43 €	D001 :	R001 628 116,57 €
			R1068 : 100 000,00 €

Fait à Créon le 06 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 24  
 Nombre de conseillers présents : 20 (+ 2 procurations)  
 Contre : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : Pour : 22  
 Abstentions : 0



Date de la convocation : 30 mars 2017

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE CREON**  
 Délibération de la séance

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget

Envoyé en préfecture le 12/04/2017  
 Reçu en préfecture le 12/04/2017  
 Affiché le *11/06/17* *11-042*  
 ID : b33-213301401-20170412-042\_17-DE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Pierre GACHET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :		excédent : .....	788 731,62 €
		déficit : .....	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent : .....	36 759,19 €
		déficit : .....	
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent : .....	825 490,81 €
	(A2)	déficit : .....	

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :		excédent : .....	100 590,30 €
		déficit : .....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent : .....	€
		déficit : .....	333 927,27€
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001		excédent : .....	€
Ou à reporter au D 001		déficit : .....	233 336,97€
Dépenses d'investissements engagées non mandatées :			100 503,82 €
Recettes d'investissements restant à réaliser :			47 287,22€
Soldes de restes à réaliser :			53 216,60€
(B) Besoin (-) réel de financement.....			286 553,57€
Excédent (+) réel de financement.....			€

**Résultat corrigé de la section d'investissement repris au budget**

Déficit réel d'investissement D.001.....	.....
Subvention à un groupement de collectivité.....	.....
Tvx d'office pour un compte de tiers.....	.....
Déficit repris au budget 200.....	.....

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1) .....	825 490,81€
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) .....	.....
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) .....	800 000,00€
<b>SOUS TOTAL (R 1068).....</b>	<b>800 000,00€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement	25 490,81€
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)	.....

TOTAL (A1)

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(Recette non budgétaire au cpte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissements	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002 : 25 490,81 €	D001 233 336,97	R001 : € R1068 : 800 000,00 €

Fait à Créon le 06 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 24  
 Nombre de conseillers présents : 20 (+ 2 procurations)  
 Contre : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : Pour : 22  
 Abstentions : 0



Date de la convocation : 30 mars 2017

Transmise au Représentant de l'Etat le : *21/04/17*

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017 à 17h04

Affiché le 14/04/17

ID : 033-213301401-20170412-041\_2017-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Jean-Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES, Cathy SEGURA, Jean SAMENAYRE, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Claude LINARES procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO- GRENIER

M Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2017

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES LOCALES 2017**

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux suivants pour l'année 2017 :

Taxe habitation : 19,65 %

Foncier bâti : 20,69 %

Foncier non bâti : 46,51 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote les taux proposés ci-dessus.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 12/04/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.